



Audioconférence sur la situation sanitaire

11 mai 2021

Flash

Représentants des personnels FO :

S. SAIDI, E. FRONTIN, N. PAGNIEZ et D. MARY.

Une audioconférence consacrée à la situation sanitaire s'est tenue le 11 mai 2021 sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe. **Retrouvez l'ensemble des questions posées par FO et les réponses apportées par l'administration.**

FO a été informée que 2 chauffeurs ont été infectés par la COVID (l'un au pool et l'autre affecté aux cabinets ministériels) et, à ce titre, a demandé si l'administration avait procédé à la désinfection des locaux et des véhicules. Si un protocole a été appliqué, pourquoi les agents n'ont-ils pas été informés ? Des cas contacts ont-ils été décelés suite à ces contaminations ?

Les protocoles de désinfection habituels ont été appliqués dès que les cas ont été connus et les chauffeurs en ont eu connaissance.

FO a demandé à ce que les agents du service intérieur et du service de sécurité, qui sont en contact avec le public, soient considérés comme prioritaires pour la vaccination, tout comme les agents de surveillance DGDDI, DGCCRF et INSEE. FO a également demandé si les ASA accordées par l'administration concernaient les vaccinations organisées par le SG et celles effectuées par un service médical externe.

La vaccination sur Bercy ou d'autres sites se fait sur le temps de travail. Les ASA accordées par l'administration ne concernent que les vaccinations faites en-dehors du lieu de travail. Les personnes ayant des effets secondaires peuvent demander des ASA pour éviter le jour de carence associé aux arrêts maladie. Une loi en préparation doit proroger le jour de carence jusqu'au 30/10/21. Les règles d'âge (50 ans à ce jour) s'appliquent à tous, hormis les soignants et sont appliquées par les médecins de prévention. La liste des publics exposés du SG (activité ne permettant pas le respect des gestes barrières) n'est pas encore arbitrée pour le moment.

FO a rappelé l'importance d'anticiper la reprise progressive des agents en présentiel à compter du 9 juin et a insisté sur la poursuite d'une vigilance accrue quant au respect des gestes barrières. Il conviendra aussi d'accompagner les agents qui sont en télétravail depuis plus d'un an dans cette reprise progressive, d'autant plus à l'approche de la période estivale.

La reprise des agents en présentiel sera progressive. On ne va pas revenir à un travail à temps plein le 9/6 ; le télétravail restera majoritaire (au moins 3 jours) et durera pour l'intégralité du mois de juin, voire au-delà. Le retour sur site sera précédé par une préparation des encadrants et des agents selon des modalités restant encore à déterminer. Un message clair sera adressé avant la fin du mois aux agents, aux encadrants et aux BRH pour accompagner et faciliter au mieux ce retour progressif sur site, avec un rappel des gestes barrières ainsi que des consignes au niveau de la restauration.

N'hésitez pas à consulter notre compte-rendu intégral pour plus d'informations quant à l'ensemble des questions posées.